Le budget-M. Blenkarn

La priorité du gouvernement devrait être le contrôle de ses dépenses, de son énorme bureaucratie qui étouffe le pays. Il devrait réduire les effectifs de la Fonction publique.

M. Evans: Monsieur le Président, j'ai attentivement écouté le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) parler des mesures que son parti prendrait s'il était au pouvoir. D'après mon calcul approximatif des projets dont il a parlé, il en coûterait de 4 à 5 milliards de dollars au gouvernement en recettes perdues ou en dépenses. Compte tenu de ses dernières remarques où il a exhorté le gouvernement à réduire le nombre de fonctionnaires et les dépenses, le député nous dirait-il comment il sabrerait dans les dépenses du gouvernement tout en augmentant la perte de recettes ou les dépenses de 5 milliards de dollars? S'il ne faisait pas monter le déficit, comment paierait-il pour exécuter ces projets?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, tous les députés vivent à Ottawa et sont à même de constater les activités du gouvernement et la superficie de ses bureaux. Il suffit d'examiner les différents ministères pour se rendre compte que le Parlement est seul à respecter les directives des 6 et 5 p. 100. Les dépenses des autres ministères augmentent au taux de 9 p. 100, 10 p. 100 et 12 p. 100. En fait, les dépenses du gouvernement ont augmenté en moyenne de 12 p. 100 cette année.

Si le gouvernement s'en était tenu à ses limites de 6 et 5 p. 100, il aurait pu inscrire 6 milliards à son crédit dans les comptes nationaux. Le député d'Ottawa-Centre croit-il vraiment que le gouvernement devrait faire les frais des programmes d'isolation? Est-il convaincu que le gouvernement doit faire les frais de la conversion du chauffage à l'huile au chauffage à gaz, au moment même où les perspectives en matière de prix et d'approvisionnement d'énergie se sont radicalement modifiées au Canada? On pourrait ainsi repasser tous les programmes. Croit-il que nous ayons besoin de Radio-Canada-2? Croit-il aussi que les dépenses au chapitre de l'aide extérieure soient essentielles? Juge-t-il tout cela absolument nécessaire? Ou bien, met-il tout cela au-dessus de la création d'emplois pour les Canadiens? Voilà les questions que je lui pose.

M. Evans: Monsieur le Président, c'est incroyable. Le député s'imagine-t-il qu'en s'en tenant à ses limites des 6 et 5 p. 100, le gouvernement s'enrichirait soudainement de 6 milliards? Comment pourrait-il réduire ses transferts aux particuliers qui représentent 50 p. 100 des dépenses fédérales? Il dit qu'en réduisant les dépenses de la Fonction publique, nous économiserions 6 milliards. C'est absurde. C'est comme si la rémunération des fonctionnaires accaparait tout le budget. De sorte qu'en réduisant à zéro les dépenses de la Fonction publique, nous pourrions économiser environ 10 milliards. Cependant, nous n'aurions plus de fonctionnaires.

M. Gauthier: Plus rien.

M. Evans: C'est vrai, plus rien. D'où viendraient ces 6 milliards hypothétiques si on s'en tient à la limite des 6 et 5 p. 100? Pourrait-il se permettre de pratiquer des coupes dans la sécurité de la vieillesse? Ou encore dans les pensions? Ou encore dans les transferts aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie, de l'éducation et d'autres secteurs?

Redescendons sur terre. Nous avons un déficit, nous avons des dettes; et cet endettement porte des intérêts qu'il faut payer; le député imagine-t-il que nous pourrions maintenir à 6 p. 100 le paiement des intérêts?

M. Blenkarn: Ce n'est pas très difficile quand on est obligé de réduire ses dépenses à 6 et 5 p. 100—et le gouvernement s'en vante volontiers—d'éliminer ou de réduire ses dépenses en retranchant suffisamment dans les programmes pour ne pas dépasser ces seuils. Rien n'empêche le gouvernement de le faire.

Quand on considère l'accroissement des effectifs et les hausses salariales consenties par le gouvernement en accordant des promotions à ses employés, le député sait bien que les frais de personnel du ministère des Finances se sont accrus de 20 p. 100. L'administration semble échapper à tout contrôle, elle ne cesse de s'accroître. Selon les données du gouvernement, les dépenses ne se sont accrues que de 16.8 p. 100 l'an dernier. Il affirme que dans le cadre des 6 et 5 p. 100, la hausse sera de 12.5 p. 100 cette année et que l'an prochain elle se limitera à 5.8 p. 100. Si le gouvernement peut s'en tenir à 5.8 p. 100 l'an prochain, pourquoi ne peut-il le faire cette année?

• (1210)

[Français]

M. Gimaïel: Monsieur le Président, je désirerais poser une question à mon collègue de Mississauga (M. Blenkarn). A la suite d'un discours que je prononçais dernièrement suivant celui qu'il avait lui-même prononcé, je mentionnais l'état du déficit du gouvernement, savoir qu'il n'y avait pas à s'inquiéter outre mesure relativement à ce qu'on appelle la dette nationale étant donné que le gouvernement canadien emprunte la plus grande partie de l'argent des Canadiens eux-mêmes. Ce n'est donc pas une dette nationale contractée à l'étranger, mais bien à l'intérieur du pays, si l'on veut, une réaffectation ou une redistribution de l'argent à travers la population afin d'éviter des problèmes sociaux graves, et ainsi de suite. Le député m'a adressé une lettre très conséquente, dans laquelle il me disait ... et là, il y a un point que je désire éclaircir, savoir que la dette des provinces est contractée en grande partie à l'extérieur du pays. J'en conviens, et je tiens à signaler à l'honorable député que, lors de mon discours, je ne parlais pas des emprunts contractés par les provinces, mais bien du déficit fédéral ainsi que des emprunts contractés par le gouvernement canadien.

Le deuxième point qui m'a semblé intéressant, d'ailleurs je n'ai pas pu me procurer les chiffres exacts à jour, et je me demande si le député les possède, je voudrais donc lui demander s'il pourrait indiquer présentement à la Chambre le pourcentage d'emprunts du gouvernement, par exemple, pour l'année 1982-1983, les emprunts qui ont été contractés à l'étranger par rapport au pourcentage d'emprunts que le gouvernement canadien a contractés ici même au Canada des banques canadiennes ou grâce aux obligations d'épargne du Canada.